RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

La force de la concertation

Communauté métropolitaine de Montréal

TRANSPORT
Entente historique sur le financement du métro

MATIÈRES RÉSIDUELLES
Vers une gestion durable de nos déchets

LOGEMENT SOCIAL
Comprendre et planifier nos besoins

IMAGE DE MARQUE
Doter le Grand Montréal d'une identité forte à l'échelle internationale

Communauté métropolitaine de Montréal

2007 Les événements marquants à la CMM

FÉVRIER Adoption d'un projet d'entente sur les règles de partage du déficit métropolisable du métro Tenue de trois séances de consultation sur le premier volet du projet de *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* MARS Début de la démarche de consultation publique sur le projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et cours d'eau AVRIL Publication du document *Analyse de la répartition spatiale de l'offre et de la demande de logements sociaux et abordables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* MAI Dépôt du rapport de consultation sur les orientations et les critères utilisés pour la formulation des avis métropolitains liés au périmètre d'urbanisation JUIN Coup d'envoi de la démarche visant à doter le Grand Montréal d'une image de marque JUILLET Publication du premier numéro du bulletin d'information bimestriel *Perspective Grand Montréal* SEPTEMBRE Envoi d'une demande au gouvernement du Québec pour la création d'un programme de financement des équipements et technologies de traitement des matières organiques et des résidus ultimes Lancement du 3e *Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu* Dépôt de l'*Audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain* Publication de la *Stratégie d'innovation du Grand Montréal* Participation à l'acquisition d'un bois à Contrecoeur par l'intermédiaire du Fonds vert métropolitain • Tenue d'une rencontre CLUNET réunissant, à Montréal, la Communauté et divers pays européens OCTOBRE Diffusion des études visant à comparer les technologies et les scénarios de gestion des matières résiduelles • Publication du premier numéro du bulletin annuel *L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal* Représentations auprès du gouvernement du Québec pour demander des investissements majeurs dans la rénovation du parc HLM et dans les services offerts aux locataires DÉCEMBRE Publication du premier bilan annuel sur le suivi de la mise en œuvre du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* Réalisation d'un sondage sur l'opinion et les habitudes des citoyens du Grand Montréal à l'égard des 3RV

4 QUI SOMMES-NOUS ?

5 **Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni**
Une nouvelle dynamique métropolitaine

8 SAVIEZ-VOUS QUE ?
Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*

11 SAVIEZ-VOUS QUE ?
Les grappes industrielles du Grand Montréal

12 **Entrevue avec Mme Francine Senécal**
Solutions novatrices aux grands défis d'aménagement

13 SAVIEZ-VOUS QUE ?
L'aménagement du territoire métropolitain

14 **Entrevue avec M. Robert Charland**
Travailler au rayonnement du Grand Montréal

16 DOSSIER
La gestion des matières résiduelles : créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle vision

20 **Entrevue avec M. André Boileau**
L'émergence d'une plus grande conscientisation environnementale

22 **Entrevue avec M. Jean-Robert Grenier**
Un engagement en faveur du logement social et abordable

24 **Entrevue avec Mme Chantal Deschamps**
Métro de Montréal : une entente historique

27 **Entrevue avec M. Michel Kandyba**
Activités agricoles : la recherche de l'équilibre

28 DOSSIER
Les enjeux de l'innovation

30 Les 82 municipalités

33 SAVIEZ-VOUS QUE ?
Les équipements métropolitains

34 Les membres du conseil

35 Les membres du comité exécutif

NE MANQUEZ PAS LES ÉLUS DU GRAND MONTRÉAL EN ENTREVUES

LISEZ LE MOT DE NOS VICE-PRÉSIDENTS ET DE NOS PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Qui sommes-nous ?

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui exerce plusieurs compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

En 2007, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 3,6 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 103 M$ de dollars.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ :

Notre mission
Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région

Notre vision
Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable

Notre objectif
Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines

Nos projets
Développer des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal et président de la Communauté

M. Massimo Iezzoni
Directeur général de la Communauté

Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni

Une nouvelle dynamique métropolitaine

Quel bilan faites-vous de l'année 2007 ?

G. Tremblay – Il ne fait aucun doute dans mon esprit que 2007 restera une année marquante dans l'histoire de la CMM. Je dois préciser que nous avons reçu avec beaucoup de plaisir le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. Il s'agit du bilan des cinq premières années d'existence de l'organisme et nous nous réjouissons de l'évaluation positive que le gouvernement du Québec fait de notre travail depuis 2001.

Le gouvernement y reconnaît sans ambigüité que l'existence même d'une institution capable de relever les défis reliés aux grands enjeux de la région métropolitaine est essentielle. On souligne de plus que rien n'a été facile pour la Communauté, puisque les progrès ont été réalisés dans un contexte de juxtaposition d'instances administratives aux limites territoriales non concordantes et dans une situation de gouvernance institutionnelle en constante évolution. Mais, quoi qu'il en soit, en 2007, nous avons définitivement progressé en nous appuyant sur les nombreux acquis accumulés au cours des premières années d'existence de l'organisme.

Cette année, nous avons démontré notre grande capacité de leadership dans la plupart des dossiers qui touchent aux 82 municipalités du Grand Montréal ainsi que les avantages qu'il y a à travailler ensemble pour trouver des solutions nouvelles aux défis qui se présentent à nous.

M. Iezzoni – Force est de reconnaître qu'un incroyable bout de chemin a été parcouru en l'espace de quelques années. On constate que la Communauté s'affirme de plus en plus comme un joueur incontournable dans les grands débats touchant notre société, non seulement à l'échelle métropolitaine, mais

également à l'échelle du Québec. À n'en point douter, la création de la Communauté a été porteuse d'une nouvelle dynamique et constitue un gage de succès pour le développement du Grand Montréal.

D'ailleurs, partout dans le monde, les grandes régions métropolitaines sont confrontées à des enjeux majeurs qui rendent aujourd'hui incontournable la collaboration soutenue de tous les acteurs sociaux, économiques et culturels. Toutes les sociétés sont interpellées par les questions de transport, d'environnement, d'aménagement du territoire et de gestion des matières résiduelles. Dans cette perspective, la conscience métropolitaine qui s'est développée depuis 2001 sur le territoire du Grand Montréal est au cœur des travaux qui ont été réalisés par la Communauté.

Concrètement quels sont les éléments les plus marquants de cette année ?

G. Tremblay – Pensons d'abord au transport puisqu'il s'agit d'un secteur d'activité capital pour la santé économique et sociale de la grande région métropolitaine. On a assisté cette année à un accord aussi stratégique qu'historique. Au printemps 2007, les municipalités membres de la Communauté et le gouvernement du Québec ont convenu d'une entente sur le partage métropolitain du déficit du métro. Cette entente reconnaît dorénavant le métro comme un équipement stratégique pour le développement social, économique et durable de la grande région de Montréal. De plus, l'entente prévoit la mise en place d'un comité de travail sur la gouvernance et le financement du transport collectif métropolitain.

M. Iezzoni – C'est en effet la première fois que le métro est reconnu concrètement comme un équipement dont le rayonnement dépasse largement l'agglomération de Montréal. En procédant à la négociation d'une entente sur le partage du déficit métropolisable du métro, les municipalités du Grand Montréal acceptent ainsi de participer à son financement. La concrétisation de cet accord est très significative de l'évolution des mentalités au sein de la région et d'une prise de conscience à l'égard des responsabilités collectives.

Le second grand dossier qui marque l'année 2007 est celui de la gestion des matières résiduelles. La Communauté a rendu publiques les études qu'elle a réalisées pour proposer des solutions alternatives à l'enfouissement. Ce faisant, elle a apporté sa contribution aux réflexions entourant la gestion durable des matières résiduelles, et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

Quelles sont les suites à prévoir dans ce dossier ?

G. Tremblay – Cette année, nous poursuivons nos discussions avec le gouvernement du Québec pour la mise en place d'un programme de financement qui devrait permettre la réalisation de nouveaux équipements de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes. Avec ces nouveaux équipements, la Communauté entend non seulement atteindre les objectifs inscrits dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, mais également contribuer à la lutte contre les changements climatiques en diminuant la production de gaz à effet de serre.

« Notre grand défi est de continuer d'agir avec le souci d'être le porteur des valeurs qui guident le développement économique, social, culturel et environnemental. »

M. Iezzoni – Toujours dans le domaine de l'environnement, rappelons que des consultations publiques ont également été menées concernant le *Projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et cours d'eau*. Ces consultations ont mis en évidence une adhésion unanime aux principes qui sous-tendent ce projet, soit la protection des milieux naturels, la pérennité des cours d'eau et des infrastructures collectives, ainsi que la santé publique.

G. Tremblay – J'ajouterai que le dossier relatif à l'assainissement des eaux usées, combiné aux multiples travaux réalisés en 2007 par la Communauté pour arriver à une gestion durable des matières résiduelles, permettra d'assurer une saine qualité environnementale pour les générations futures. Il est d'ailleurs nécessaire de souligner que la Communauté, en mettant de l'avant une vision intégrée du traitement des matières organiques et des résidus ultimes, a su exercer son rôle de leader, et ce, à l'échelle du Québec.

Quels sont les prochains grands défis pour la CMM ?

G. Tremblay – Les travaux réalisés depuis 2001, notamment en ce qui a trait au logement social et abordable, au financement du transport en commun métropolitain et à la gestion durable des matières résiduelles, illustrent bien comment la Communauté se donne les moyens de renforcer la compétitivité et l'attractivité d'une des principales régions métropolitaines d'Amérique du Nord, soit en apportant des réponses novatrices aux défis qui touchent l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal.

Notre principal défi consiste d'ailleurs à porter les valeurs qui guident le développement économique, social, culturel et environnemental des municipalités du Grand Montréal en mettant en place des projets ambitieux et rassembleurs.

M. Iezzoni – À cet égard, la vision stratégique de la Communauté, intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, apparaît encore plus d'actualité aujourd'hui qu'elle ne l'était en septembre 2003 lors de son adoption. L'année 2007 restera dans les esprits comme l'année d'un leadership fort, ouvert et partagé entre les principaux acteurs engagés dans le développement du Grand Montréal. Nous devons consolider les acquis et poursuivre notre action dans le même sens.

Nous devons également viser un meilleur partage de l'information et des connaissances, ce qui est identifié comme l'une de nos priorités. Ainsi, en 2007, la Communauté a conçu et diffusé un nouveau périodique intitulé *Perspective Grand Montréal*. Il s'agit d'un bulletin d'information bimestriel dont l'objectif est de dégager les principales tendances du développement de la région métropolitaine de Montréal et de proposer des analyses thématiques succinctes reliées aux compétences de la Communauté. Des travaux ont également été réalisés afin de mettre en ligne un *Observatoire Grand Montréal* qui offrira un ensemble d'indicateurs pour mieux comprendre l'évolution de la région métropolitaine. Enfin, des tableaux de bord permettant de suivre la mise en œuvre des outils de planification adoptés par la Communauté seront éventuellement disponibles, dont celui concernant le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR).

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal et président de la Communauté

M. Massimo Iezzoni
Directeur général de la Communauté

Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*

Pour en savoir plus
www.mamr.gouv.qc.ca/publications/metropole/rapport_cmm.pdf

Le gouvernement du Québec salue les cinq premières années de la CMM

En 2007, le ministère des Affaires municipales et des Régions réalisait un *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. Ce rapport, déposé en mars 2008 à l'Assemblée nationale du Québec, fait le point sur les grands enjeux métropolitains, sur le rôle de la Communauté, sur l'état d'avancement de l'exercice de ses compétences et sur des pistes de réflexion quant aux travaux à venir.

Dans ce rapport, le gouvernement indique que : « la Communauté métropolitaine de Montréal a prouvé sa capacité à mobiliser progressivement les municipalités en vue d'objectifs communs dépassant les seules préoccupations locales ». Pour le président de la CMM, le maire Gérald Tremblay, ce rapport confirme que l'organisme travaille dans la bonne direction et que ses réalisations lui permettent de renforcer le positionnement de la région métropolitaine à l'échelle internationale. « Grâce à l'implication de mes collègues des différentes municipalités, nous avons su développer, depuis la création de la CMM, une meilleure cohésion métropolitaine qui permet au Grand Montréal d'assumer son leadership », soutient M. Tremblay.

De son côté, la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) estime que la région doit pouvoir compter sur une gouvernance capable de planifier, de coordonner les actions et d'assurer un développement optimal. « À une plus grande échelle, dit-elle, ce rôle revient à la Communauté métropolitaine de Montréal. »

En ce qui concerne l'avancement de l'exercice des compétences de la Communauté, le rapport fait état du chemin parcouru, depuis sa création en 2001 et du fait que la Communauté a effectué d'importantes avancées concernant les champs de compétence qui lui sont dévolus par la loi.

« Grâce à l'implication de mes collègues des différentes municipalités, nous avons su développer, depuis la création de la CMM, une meilleure cohésion métropolitaine qui permet au Grand Montréal d'assumer son leadership. »

Gérald Tremblay
Maire de Montréal
et président de la Communauté

Le travail à accomplir et les pistes de réflexion

Le rapport réalisé par le gouvernement propose également une feuille de route pour les prochaines années. Ainsi, il indique à la CMM de poursuivre ses travaux en fonction, notamment, des objectifs suivants :

- La Communauté devra s'assurer que la Vision 2025 soit l'assise de tout le processus de planification. Le gouvernement a l'intention de proposer des modifications législatives en ce sens.
- En matière de développement économique, le rapport propose de poursuivre la mise en œuvre du *Plan de développement économique – Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*.
- En matière d'aménagement, la CMM devra poursuivre ses démarches en vue de compléter son schéma en considérant l'intention du gouvernement de mettre en place un nouveau cadre institutionnel établissant un partage des compétences entre la CMM, responsable du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, les MRC et les conseils d'agglomération.
- En matière de transport, la CMM devra compléter l'exercice de ses compétences en matière de planification et de coordination du transport en commun. Pour sa part, le gouvernement propose d'envisager, à la lumière des travaux du comité de travail sur la gouvernance et le financement du transport en commun métropolitain, d'autres modalités de coexistence de la CMM et de l'AMT, afin de permettre l'amélioration du service aux citoyens et le renforcement de la capacité de planification et d'organisation du transport en commun à l'échelle métropolitaine.
- Le rapport suggère également que la CMM mette en place « des mécanismes » afin de faciliter l'exercice de ses compétences à l'égard du réseau artériel métropolitain.
- En matière d'environnement, la CMM devra compléter l'exercice de ses compétences en matière d'environnement en assurant la mise en œuvre des mesures prévues dans le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* et en achevant ses travaux en vue de l'adoption de ses règlements sur l'assainissement de l'atmosphère et sur le contrôle des eaux usées pour l'ensemble du territoire métropolitain.
- Le rapport envisage de réactiver le comité conjoint SHQ-CMM afin d'assurer l'implication de la CMM dans le processus d'élaboration des programmes gouvernementaux en habitation et d'assurer une meilleure compréhension de la réalité métropolitaine.
- En matière de découpage territorial, le MAMR propose que la CMM élabore un rapport sur l'opportunité d'apporter des modifications à son découpage territorial.

Pour une gouvernance métropolitaine dynamique

Le 11 mars dernier, j'ai eu le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale un rapport qui trace un bilan favorable des premières années d'activité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Malgré sa jeunesse, la CMM a à son actif de belles réalisations qui témoignent d'un travail soutenu pour surmonter les obstacles et favoriser l'émergence d'une vision intégrée du territoire métropolitain.

Cependant, pour accroître sa compétitivité à l'échelle internationale, la grande région de Montréal doit encore relever de nombreux défis. Et pour cela, il revient à la CMM de mobiliser, autour des grands enjeux du développement, les élus des 82 municipalités de son territoire.

La CMM s'avère un précieux partenaire du gouvernement du Québec afin de promouvoir un développement durable. Je suis assurée qu'elle continuera à traduire sa vision du devenir métropolitain dans des actions concrètes, soutenues par l'ensemble des municipalités et MRC de son territoire.

NATHALIE NORMANDEAU
Vice-première ministre
Ministre des Affaires municipales et des Régions

Québec

Les grappes industrielles du Grand Montréal

La Communauté fait valoir son expertise en matière de stratégie économique et de développement des grappes industrielles

Depuis septembre 2006, la Communauté est membre du projet CLUNET (acronyme de Cluster Network – réseau de grappes) de la Commission européenne. Ce projet vise à créer un cadre d'échange et à mettre en œuvre des projets pilotes concrets concernant les politiques d'innovation et de développement des grappes industrielles. La Communauté travaille notamment avec l'Agence de développement économique du Nord-Ouest de l'Angleterre (NWDA) qui pilote le projet ainsi qu'avec 14 autres régions européennes.

En septembre 2007, la Communauté recevait, à Montréal, les partenaires du consortium CLUNET. À cette occasion, la stratégie métropolitaine mise en place par la Communauté s'est matérialisée par la présentation des trois grappes de compétition de la métropole, soit Techno Montréal, Aéro Montréal et Montréal In Vivo.

Outre ce projet de la Commission européenne, la Communauté a également contribué à une étude comparative sur les meilleures pratiques des grappes. Cette étude, pilotée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec NUTEK[1], a permis de faire l'analyse de 20 régions spécialisées dans l'un des quatre secteurs suivants : les technologies de l'information et des communications (TIC), l'automobile, les biotechnologies et les services financiers. En mai 2007, une conférence internationale s'est tenue à Stockholm afin de présenter l'ensemble des résultats obtenus.

Fonds de compétitivité : la Communauté continue à soutenir les grappes industrielles de son territoire

En 2005, la Communauté mettait en place un Fonds de compétitivité afin de soutenir le développement des grappes industrielles de son territoire. Ce fonds, auquel participent le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Développement économique Canada et le secteur privé, sert principalement au financement de projets à valeur ajoutée.

En 2007, la Communauté et ses partenaires ont continué à financer le fonctionnement de quatre grappes métropolitaines, soit le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (grappe du cinéma), Aéro Montréal (grappe de l'aérospatiale), Montréal In Vivo (grappe des sciences de la vie), ainsi que Techno Montréal (grappe des technologies de l'information et des communications). Ce cadre de financement arrivant à échéance, les modalités de son renouvellement pour les années 2008-2010 seront connues prochainement.

[1] Swedish Agency for Economic and Regional Growth (NUTEK).

Entrevue avec **Mme Francine Senécal**

Solutions novatrices aux grands défis d'aménagement

Mme Francine Senécal

Présidente
de la commission
de l'aménagement

Vice-présidente
du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Comment résumeriez-vous la dernière année au sein de votre commission ?

F. Senécal – En 2007, nous avons poursuivi le travail entamé depuis 2001 pour munir la région métropolitaine de Montréal d'une planification territoriale adaptée aux enjeux actuels en matière d'attractivité.

Est-ce que cela implique des modifications aux orientations d'origine de la CMM ?

F. Senécal – Très peu. En mai 2007, à la suite des consultations, la commission a déposé un document synthèse au comité exécutif de la Communauté relativement aux orientations et aux critères utilisés pour la formulation des avis liés au périmètre d'urbanisation métropolitain. Nous avons alors recommandé de maintenir les orientations et les critères retenus en avril 2002, en y apportant uniquement des modifications mineures.

En 2007, ces orientations et ces critères ont permis à la Communauté de formuler 61 avis au ministère des Affaires municipales et des Régions lors d'une modification au schéma d'aménagement et de développement d'une MRC ou d'une agglomération comprise dans son territoire ou limitrophe à celui-ci, ainsi que 24 recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour toute nouvelle intervention en zone agricole permanente proposée par un organisme public lorsque cette intervention est située au sein de son territoire ou dans un territoire adjacent.

D'autres consultations sont-elles à prévoir ?

F. Senécal – Les questions d'aménagement intéressent à la fois les élus et la population. Par conséquent, il est d'usage de mener des consultations publiques sur différents sujets. D'ici le 31 décembre 2008, nos partenaires municipaux (municipalités, MRC, agglomérations) seront notamment consultés afin de formuler des recommandations sur certaines règles applicables au Fonds vert mis en place par la Communauté, en juin 2005, pour acquérir et conserver les espaces boisés métropolitains.

« Les 82 municipalités de la Communauté offrent des milieux de vie diversifiés qui répondent aux besoins de leur population. Nous devons apprendre à travailler ensemble pour trouver des solutions novatrices aux grands défis d'aménagement qui dépassent les limites de nos municipalités respectives de façon à garantir une même qualité de vie à la grandeur du territoire métropolitain. »

LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Présidente
Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres
M. Basile Angelopoulos [1]
Membre du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Michel Desjardins [1-2]
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Stéphane Harbour [3]
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Outremont

M. John W. Meaney
Maire de la Ville de Kirkland

M. Bertrand Ward [1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[1] Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.
[2] Depuis sa nomination, le 19 avril 2007, en remplacement de M. Bertrand Girard.
[3] Jusqu'à sa démission, le 11 octobre 2007.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

L'aménagement du territoire métropolitain

En 2007, afin d'aménager le territoire métropolitain dans une perspective de développement durable, la Communauté a notamment :

- réalisé plusieurs analyses afin de caractériser les activités et le territoire agricole de son territoire, et ce, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- déposé une étude sur les espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation ainsi qu'un document traitant de la visualisation des densités résidentielles d'occupation du sol;
- fait parvenir à la ministre des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre des travaux du comité d'orientation pour la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auxquels participe la Communauté, une recommandation afin que les municipalités puissent avoir la possibilité de demander un pourcentage additionnel de 5 % à des fins de protection de milieux naturels, en plus des 10 % généralement prévus lors d'une opération cadastrale;
- participé aux études sur le potentiel de développement urbain d'un corridor de transport collectif renforcé dans l'axe du pont Champlain, en collaboration avec la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal;
- travaillé de concert avec l'Institut de la statistique du Québec et le ministère des Transports pour actualiser les données relatives aux projections de la population et des ménages pour la région métropolitaine de Montréal d'ici l'horizon 2026.

M. Robert Charland

Président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Entrevue avec **M. Robert Charland**

Travailler au rayonnement du Grand Montréal

La démarche commencée en 2007 pour doter le Grand Montréal d'une image de marque s'inscrit-elle dans la continuité des travaux déjà réalisés par la Communauté ?

R. Charland – En effet, le 18 septembre 2003, la Communauté adoptait sa vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine de Montréal. Intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, responsable et solidaire*, cette vision permet d'affirmer publiquement comment la Communauté envisage son avenir d'ici 2025. Cette vision conduit naturellement à l'élaboration d'une signature visuelle. Or, en 2007, nous avons amorcé une démarche visant à doter le Grand Montréal d'une image de marque permettant à la région d'avoir une identité forte et dynamique à l'échelle internationale.

Quel a été le processus suivi ?

R. Charland – D'abord, en 2006, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a reçu le mandat d'évaluer la pertinence de doter la région métropolitaine de Montréal d'une stratégie de promotion internationale. En 2007, après une évaluation exhaustive du positionnement de la région de Montréal à l'échelle internationale, nous avons conclu qu'il était impératif de mettre en place une stratégie à cet égard et de déployer les efforts nécessaires afin de bien définir l'image que nous voulons projeter à travers le monde. Cette image doit refléter fidèlement l'ensemble des forces et des avantages qu'offre la Communauté métropolitaine de Montréal.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

R. Charland – Dans un premier temps, avec le soutien d'experts dans ce domaine, nous avons défini et rassemblé les quelques caractéristiques fortes

legrandmontréalfaitsamarque

legrandmontrealfaitsamarque.com

« De plus en plus, le succès économique d'une région métropolitaine dépend de son rayonnement international. Dans ce contexte, il est important que le Grand Montréal reflète une image métropolitaine rassembleuse dans laquelle se reconnaissent les divers acteurs socioéconomiques, politiques et culturels ainsi que les citoyens de toutes les municipalités de la région. »

qui vont communiquer instantanément « l'ADN du Grand Montréal », si vous me permettez cette métaphore. Ensuite, nous devions élaborer un message clair, homogène et distinctif pour tous les intervenants qui ont des activités ou des contacts à l'international. De la même façon, nous devions privilégier une vision métropolitaine rassembleuse dans laquelle se reconnaîtraient les citoyens de toutes les municipalités de la région. Une fois l'identité visuelle choisie, il faudra susciter l'adhésion de nos partenaires à l'égard de cette image de marque que nous voulons déployer à travers le monde.

Où en sommes-nous dans le processus d'élaboration de ce projet ?

R. Charland – Au cours de l'année 2007, plusieurs étapes ont été réalisées, notamment le lancement du projet et la mise en ligne d'un site Internet pour permettre à la population de s'exprimer sur ce que devrait être l'image de marque du Grand Montréal.

Une série de consultations et de sondages ont été menés auprès des leaders d'opinion et de la population de la région afin de déterminer les attributs distinctifs du Grand Montréal. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aspect cosmopolite, la diversité culturelle et linguistique et le caractère accueillant et chaleureux de la population du Grand Montréal.

Ces attributs distinctifs ont, par la suite, permis de définir le positionnement, la personnalité, les valeurs et le style qui définissent la marque du Grand Montréal sur la scène internationale. Les expressions visuelles et les signatures institutionnelles qui communiqueront cette image de marque sont en cours d'élaboration.

LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Président
M. Robert Charland [1]
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents
M. James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

Membres
M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Norman Girard [1]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

M. Benoit Labonté
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Ville-Marie

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

[1] Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire du Grand Montréal : créer les conditions favorables

à l'émergence d'une nouvelle vision

La gestion des déchets dans la région métropolitaine de Montréal soulève plusieurs enjeux pour les décideurs municipaux, les entreprises et les citoyens. Au cours des dernières années, des efforts importants ont été mis en place pour favoriser la récupération et le recyclage. Aujourd'hui, la valorisation des résidus organiques et la recherche de solutions alternatives à l'enfouissement requièrent toute notre attention.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 arrive à échéance. Cette politique doit être réévaluée et des décisions importantes devront être prises au cours des prochains mois pour en déterminer les nouvelles orientations. Pour les maires des différentes municipalités du Grand Montréal, il est important que cette nouvelle politique reconnaisse les modes de traitement des matières organiques et des résidus ultimes qui permettent de produire une énergie verte et de réduire la production de gaz à effet de serre. Ces éléments sont d'ailleurs inclus dans la déclaration commune du monde municipal sur le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, adoptée en février 2008, notamment par les associations municipales et les communautés métropolitaines.

Par ailleurs, pour les municipalités du Grand Montréal, il est important que la gestion des matières résiduelles s'appuie sur le principe de proximité. Actuellement, rappelons qu'il existe un seul site d'enfouissement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit celui de Lachenaie dans la municipalité de Terrebonne. Par conséquent, près de 55 % des déchets gérés par les municipalités du Grand Montréal étaient exportés, en 2006, à l'extérieur de la région métropolitaine. En appliquant ce principe de proximité, chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté (agglomération de Montréal, Laval, agglomération de Longueuil, couronne Nord et couronne Sud) doit remettre, d'ici le 31 décembre 2008, un plan directeur comprenant notamment une liste des technologies de traitement et de valorisation applicables sur

son territoire, une liste des sites potentiels propices pour accueillir la ou les technologies et un processus de mobilisation et de consultation des acteurs concernés afin d'obtenir le consensus nécessaire.

La vision proposée : 3 RV et zéro enfouissement

Au Québec, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* s'appuie notamment sur le principe du 3RV-E (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et enfouissement). Conformément à cette politique, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines ont adopté des plans de gestion pour leur territoire. Ces plans de gestion précisent les mesures qui doivent être mises en place par les municipalités pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Pour la Communauté métropolitaine de Montréal, il est primordial que de nouvelles dimensions soient intégrées à la future politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la valorisation des déchets en énergie. La CMM a notamment démontré qu'en utilisant de nouvelles technologies biologiques et thermiques pour traiter les matières résiduelles, il était possible de réduire les émissions de GES d'environ 730 000 tonnes. L'utilisation de ces nouvelles technologies pourrait également contribuer au développement économique du Québec en ce qui a trait au secteur des entreprises environnementales (Cleantech).

LA VISION INTÉGRÉE DES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL

Appliquer la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*	• Tendre vers le zéro enfouissement
Intégrer le *Plan d'action québécois de lutte contre les changements climatique*	• Éviter 730 000 tonnes de GES sur le territoire du Grand Montréal (soit 5 % de l'objectif québécois)
Intégrer la *Stratégie énergétique du Québec*	• Transformer les déchets en énergie : chaleur, biodiesel, éthanol, méthanol • Participer à l'objectif québécois de 5 % d'éthanol d'ici 2012
Appuyer la *Stratégie québécoise de développement de l'industrie de l'environnement*	• Activer la grappe métropolitaine des technologies de l'environnement

La vision proposée par la Communauté respecte la hiérarchie des 3R du gouvernement du Québec (réduction, récupération, recyclage) puisqu'il sera toujours plus écologique et économique de valoriser les matières recyclables et les résidus organiques que de traiter indistinctement l'ensemble des matières résiduelles par des technologies thermiques.

Pour plus de renseignements : gmr.cmm.qc.ca

LA VISION DE LA COMMUNAUTÉ : 3R ET ZÉRO ENFOUISSEMENT

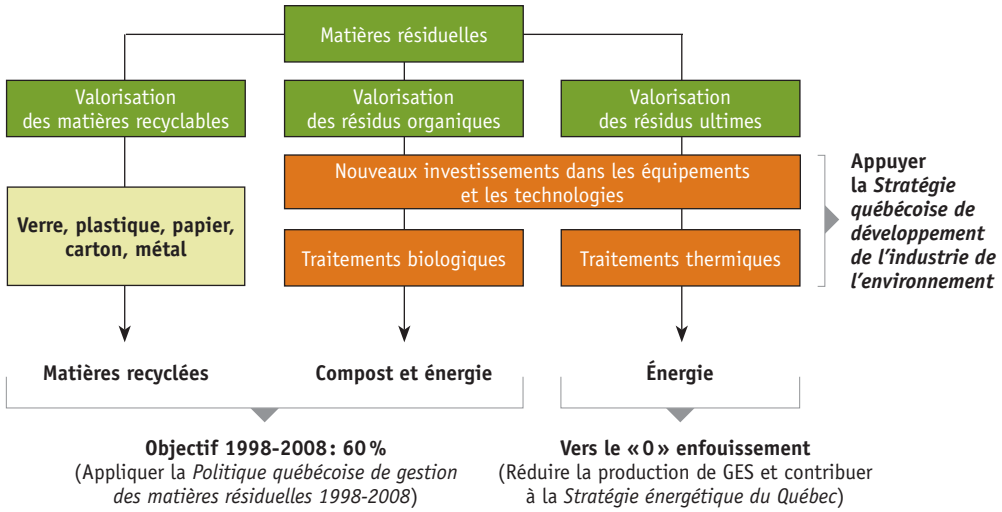

COLLOQUE INTERNATIONAL
MONTRÉAL 6 ET 7 OCTOBRE 2008

Hôtel OMNI Mont-Royal
1050, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2R6

Les meilleures pratiques
de traitement et de valorisation
des matières résiduelles
Venez prendre connaissance
des nouvelles technologies

Vers des solutions alternatives à l'enfouissement pour : **réduire** la production de gaz à effet de serre, **gérer** de façon durable le territoire, **transformer** les déchets en énergie et **limiter** les impacts sociaux et environnementaux.

Pour vous inscrire
colloque2008.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine de Montréal
GRANDLYON communauté urbaine
Développement durable, Environnement et Parcs Québec
Jacques Cartier
Développement économique, Innovation et Exportation Québec

Line Beauchamp
Ministre du
Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Qu'est-ce que le « développement durable »?

Il s'agit d'une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement[1]. »

[1] Loi sur le développement durable, chapitre 1, article 2

Le Québec

À l'heure d'un développement durable

Le Québec est reconnu pour son engagement en faveur du développement durable. Notre gouvernement a d'ailleurs pris position dans l'action et s'est taillé une place de leader à l'échelle nord-américaine en cette matière.

Ce leadership, nous l'avons acquis en nous dotant d'une loi sur le développement durable. Nous sommes l'un des cinq premiers États au monde à s'être imposé une telle rigueur législative. Dans le contexte de cette loi, nous avons adopté, à la fin de 2007, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, selon laquelle tous les ministères et organismes devront élaborer des plans d'action de développement durable. L'administration publique québécoise donnera ainsi l'exemple en s'engageant à atteindre des objectifs ciblés et mesurables.

Objectifs du développement durable

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partagent un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, relègue une partie de l'humanité dans la pauvreté et porte atteinte à l'environnement. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances du modèle actuel de développement, en reconsidérant nos façons de faire, en considérant et en tenant compte de nouvelles priorités. Il faut donc :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie.
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.
- Viser l'efficience économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

La vision 2025 « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, responsable et solidaire » projette la Communauté métropolitaine de Montréal dans une démarche concrète et inspirante de développement durable.

Une véritable démarche de développement durable s'appuie sur la mission d'une organisation et la détermination de ses dirigeants à la mettre en œuvre auprès de son personnel, de sa clientèle, de sa communauté et de ses fournisseurs. Tendre vers un développement qui soit durable requiert donc des engagements éthique, de solidarité sociale et de responsabilité individuelle et collective.

J'encourage donc toutes les Québécoises et tous les Québécois à participer à cette grande aventure. J'invite la Communauté métropolitaine de Montréal à poursuivre son engagement. Par sa taille, sa diversité et ses ressources, la CMM et ses citoyens jouent un rôle déterminant pour la réussite de la démarche québécoise de développement durable. La contribution de chacun et chacune assurera aux générations qui nous suivront une terre où il fait bon vivre

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp

Québec

M. André Boileau

Président de la commission de l'environnement

Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

Entrevue avec M. André Boileau

L'émergence d'une plus grande conscientisation environnementale

Environnement métropolitain : quel est votre principal constat ?

A. Boileau – Dans tous les domaines qui touchent l'environnement, nous sentons d'année en année l'émergence d'une grande conscientisation, non seulement de la part de nos partenaires, mais aussi de l'ensemble des citoyens.

À titre d'exemple, en matière d'assainissement des eaux usées, nous devons mettre à niveau les normes environnementales et harmoniser les 56 règlements différents qui existent dans les 82 municipalités du Grand Montréal afin de permettre à la population de bénéficier d'une même qualité environnementale à la grandeur du territoire.

En 2007, la consultation menée sur le projet de règlement métropolitain sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et cours d'eau a notamment permis de constater l'adhésion aux principes qui animent ce projet, soit : la protection des milieux naturels, la pérennité de nos cours d'eau et des infrastructures collectives ainsi que la santé des populations.

Quelle approche de consultation avez-vous privilégiée ?

A. Boileau – Nous avons tenu quatre séances de consultation entre les mois de juin et d'octobre 2007. À ces occasions, le milieu industriel, les groupes environnementaux, les citoyens et les municipalités ont pu exprimer leurs points de vue sur le projet de règlement. Le projet a globalement été bien reçu.

Solutions alternatives à l'enfouissement. Quel bilan faites-vous de l'action de la CMM en 2007 ?

A. Boileau – Les travaux réalisés en 2007 par la Communauté ont permis d'élever d'un cran les réflexions entourant la gestion des matières résiduelles. Pour les maires des différentes municipalités du Grand Montréal, il s'avère de plus en plus important de trouver des solutions alternatives à l'enfouissement des matières résiduelles.

Il est également important que le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui vient à échéance prochainement, reconnaisse à la fois les modes de traitement des matières organiques et des résidus ultimes qui permettent de produire une énergie verte et l'importance de réduire la production de gaz à effet de serre émis par la décomposition des résidus organiques.

« En réfléchissant aux solutions alternatives à l'enfouissement et en travaillant à la mise en place d'une nouvelle réglementation concernant les eaux usées, la Communauté répond aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement, l'une des composantes essentielles de notre qualité de vie. »

LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Président
M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

Vice-présidents
M. Sergio Pavone
Maire de la Ville de Châteauguay

Mme Monique Worth
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Membres
M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Richard Deschamps [1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Stéphane Desjardins [1]
Membre du conseil de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement de Saint-Hubert

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Marcel Tremblay [1]
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

[1] Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Entrevue avec M. Jean-Robert Grenier

Un engagement en faveur du logement social et abordable

« Les orientations de la Communauté en matière de logement social et abordable visent à assurer l'accès à un logement de qualité pour tous les citoyens du Grand Montréal et s'inscrivent en droite ligne avec les valeurs mises de l'avant dans la Vision 2025 de la Communauté. »

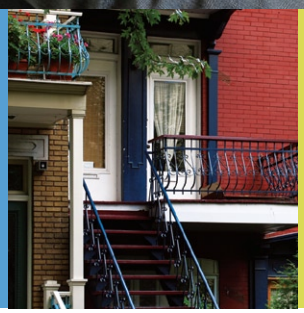

M. Jean-Robert Grenier

Président de la commission du logement social

Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

2007 a été une année très occupée pour votre commission ?

J.-R. Grenier – En effet, à maintes reprises depuis la création de la Communauté, les élus ont discuté de la nécessité de renforcer la planification et la concertation en matière de logement social et abordable à l'échelle métropolitaine. Ces préoccupations trouvent d'ailleurs écho dans les orientations adoptées en 2005, lesquelles prévoyaient notamment l'élaboration d'un plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable. C'est dans ce contexte que la commission du logement social a entamé, en février 2007, un processus de consultation devant conduire à un premier plan d'action pour la période 2009-2013.

Rappelons que la Communauté est un joueur important en matière de logement social et abordable sur le territoire du Grand Montréal. En 2007, 44 M$ ont notamment été consentis aux quelque 27 000 unités de logements HLM, 8 500 ménages bénéficiaires du PSL et 1 700 unités de logements abordables construites dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec.

Qui a été consulté ?

J.-R. Grenier – Pour le volet HLM, qui a plus particulièrement fait l'objet de consultations en 2007, la commission a entendu les personnes responsables de près de 97 % du stock de HLM du Grand Montréal. D'importants consensus ont été dégagés de ces consultations, notamment en ce qui concerne la fragilisation de la clientèle et ses besoins en service ainsi que l'importance des travaux d'amélioration à apporter aux immeubles. Les élus de la Communauté ont également exprimé le souhait d'être mieux informés des différents programmes en matière de logement social et abordable. Enfin, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de renforcer la concertation entre les municipalités et l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire de la Communauté.

À la suite de ces consultations, des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement du Québec ?

J.-R. Grenier – À la suite de l'adoption du rapport de consultation, des demandes ont été transmises à la ministre responsable de la Société d'habitation du Québec relativement aux travaux de rénovation du parc immobilier HLM et au financement adéquat des services sociaux.

Au-delà des consultations, est-ce que vous vous êtes dotés d'instruments de mesure précis afin d'évaluer les besoins en matière de logements sociaux et abordables ?

J.-R. Grenier – Effectivement, pour bien comprendre la problématique du logement social et abordable, il nous fallait un portrait exhaustif de l'offre à l'échelle du Grand Montréal. Une étude réalisée par l'Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société et intitulée *Analyse de la répartition spatiale de l'offre et de la demande de logements sociaux et abordables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* a notamment documenté la répartition géographique des ménages locataires à faibles revenus. De plus, en décembre 2007, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) complétait une étude sur les coûts de réalisation des projets AccèsLogis et Logement abordable Québec. Cette étude a permis de quantifier l'écart existant entre les coûts réels de construction et les montants reconnus à des fins de subvention par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Président
M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

Vice-présidents
M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Manon D. Hénault [1]
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Membres
Mme Jocelyn Ann Campbell [1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Gibeau [1]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Ginette Grisé [1]
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[1] Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Mme Chantal Deschamps

Présidente de la commission du transport

Mairesse de la Ville de Repentigny

Entrevue avec **Mme Chantal Deschamps**

Métro de Montréal : une entente historique

« Étant donné son impact positif sur la qualité de vie de nos citoyens, le transport en commun préoccupe l'ensemble des élus du Grand Montréal, notamment en ce qui concerne son accessibilité et son financement. Les travaux effectués par la commission du transport et la Communauté traduisent cette préoccupation et donnent l'occasion aux élus de faire comprendre la nature du rôle qu'ils entendent jouer en ce domaine. »

Quel rôle joue la commission du transport de la Communauté en matière de transport en commun ?

C. Deschamps – En 2007, la commission du transport de la Communauté s'est vu confier un mandat de consultation relativement aux documents de planification financière de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), à savoir les projets de budget, de grille tarifaire et de programme triennal d'immobilisations. En vertu de sa loi constituante, rappelons que la Communauté est appelée à jouer un rôle important dans le processus d'approbation de ces documents.

Deux séances de consultation ont ainsi été organisées afin que les élus des municipalités de la Communauté et les autorités organisatrices de transport (AOT) du territoire puissent faire part de leurs commentaires sur lesdits documents.

Le conseil de la Communauté a également joué un rôle important en matière de transport en commun en 2007 ?

C. Deschamps – En effet, à la suite des travaux effectués en 2006 pour la réalisation d'un audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun métropolitain, le conseil de la Communauté procédait à la signature d'une entente historique concernant les règles de partage du déficit métropolisable du métro pour la période couvrant les années 2007 à 2011.

Par cette entente, les élus de la Communauté ont pu affirmer le rôle de leader qu'ils entendent jouer dans les décisions stratégiques guidant le développement métropolitain. Les municipalités de la Communauté reconnaissent également que le métro a un rayonnement qui dépasse largement l'agglomération de Montréal et que, à ce titre, c'est un équipement stratégique au même titre que les trains de banlieue. Elles acceptent ainsi de contribuer au financement de son déficit. Cette entente prévoit également, à son article 12, la mise

en place d'un comité de travail dont l'objectif est de revoir la gouvernance et le financement du transport collectif dans la région de Montréal.

La Communauté travaille-t-elle en collaboration avec d'autres acteurs importants du territoire métropolitain en matière de transport et de déplacement ?

C. Deschamps – En effet, il est bon de rappeler que les travaux effectués en 2006 pour la réalisation d'un audit des coûts d'exploitation et du financement des immobilisations du transport en commun ont été réalisés avec la participation de l'AMT, les sociétés de transport de Montréal, de Laval et le Réseau de transport de Longueuil, l'Association des Conseils intermunicipaux de transport (ACIT) ainsi que des observateurs du ministère des Transports (MTQ) et du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

En 2007, des représentants de la Communauté ont participé à diverses études à caractère technique. Soulignons notamment :

- l'étude sur les mesures préférentielles en faveur du transport collectif, en collaboration avec le MTQ et l'AMT;
- l'étude sur le projet de liaison rapide entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et l'ouest de l'île de Montréal, en collaboration avec Aéroports de Montréal, l'AMT, Transports Canada, le MTQ et la Ville de Montréal.

LA COMMISSION DU TRANSPORT

Présidente
Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Vice-présidents
M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil
de la Ville de Laval

Mme Ginette Marotte [1]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Membres
M. Michel Desjardins [1-2]
Membre du conseil
de la Ville de Longueuil

Mme Johane Fontaine-Deshaies [1-3]
Membre du conseil
de la Ville de Longueuil

M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité
de Calixa-Lavallée

M. André Lavallée
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de
Rosemont– La Petite-Patrie

M. Joe Magri [1]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

[1] Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.
[2] Jusqu'au 19 avril 2007.
[3] Depuis sa nomination le 19 avril 2007.

Travailler ensemble à la réussite du Grand Montréal

Le travail accompli par la Communauté métropolitaine de Montréal nous démontre, une fois de plus, tout le chemin parcouru depuis 2001. Force est de constater que la Communauté demeure toutefois peu connue du grand public et de l'ensemble des partenaires qui participent au développement économique, social et culturel de la grande région métropolitaine. Par conséquent, cette institution, qui est le résultat de la collaboration des 82 municipalités qui la composent, n'obtient pas toujours la juste part de la reconnaissance qu'elle mérite.

Tous auraient avantage à mieux connaître les réussites de la Communauté, ce qui aurait également pour résultat d'accentuer les liens unissant l'ensemble des municipalités membres. Nous serions ainsi en mesure de mieux planifier, coordonner et contribuer à la réalisation de nos priorités communes afin d'améliorer tous ensemble le milieu de vie de nos populations respectives tout en renforçant notre attractivité et notre compétitivité à l'échelle internationale.

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval
Vice-président du conseil de la Communauté

M. Michel Kandyba

Président du comité consultatif agricole

Maire de la Ville de Pincourt

Entrevue avec M. Michel Kandyba

Activités agricoles : la recherche de l'équilibre

« Le comité consultatif agricole de la Communauté entend donner l'éclairage nécessaire pour assurer la cohabitation harmonieuse des secteurs agricoles et non agricoles. »

En quoi est-il important d'avoir un comité consultatif agricole lorsqu'il est question d'une zone aussi fortement urbanisée que le Grand Montréal ?

M. Kandyba – Malgré l'image urbaine que renvoie la grande région de Montréal, il est nécessaire de rappeler que 58 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal est composé de terres agricoles protégées, soit plus de 2 200 km². À ceci s'ajoute le secteur agroalimentaire, activités regroupant l'agriculture, la transformation et la commercialisation des aliments, lequel constitue un levier économique majeur. Plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont situées à l'intérieur du territoire de la Communauté. À lui seul, ce secteur représente 9 % de l'emploi total de la Communauté, soit 143 000 travailleurs, et près du tiers des emplois québécois de ce secteur (441 000 emplois).

Quel est le rôle de ce comité ?

M. Kandyba – Bien que les terres agricoles soient protégées, l'urbanisation exerce des pressions constantes sur le territoire et les activités agricoles. Ce secteur économique d'importance qui fournit de l'emploi aux citoyens de la région apporte également son lot de contraintes lorsqu'il s'agit d'assurer le développement et la qualité de vie d'une zone urbanisée.

Le comité consultatif agricole de la Communauté entend jouer un rôle prépondérant dans la recherche d'un équilibre entre le développement de l'agriculture, la protection de l'environnement et l'occupation urbaine du territoire en dégageant, avec les intervenants agricoles, des solutions adaptées au territoire métropolitain.

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président
M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

Vice-président
M. Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Membres issus du conseil de la Communauté
M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

Membres issus du milieu agricole
M. Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Bernard Isabey
Producteur agricole
Fédération UPA de Saint-Hyacinthe

M. Gilbert Mathieu
Président du syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Eddy Proulx
Président de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield

Les enjeux de l'innovation dans le Grand Montréal

L'INTÉRÊT D'UNE STRATÉGIE D'INNOVATION POUR LE GRAND MONTRÉAL

La finalité d'une stratégie d'innovation est de créer des conditions dans lesquelles les idées, les produits et les procédés nouveaux pourront se traduire par un maximum d'avantages économiques et sociaux pour l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain. Cette stratégie d'innovation contribuera à faire de la Communauté métropolitaine de Montréal une région performante où tous les acteurs du développement accélèreront leurs investissements, individuellement ou en partenariat, pour améliorer la productivité des entreprises, l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et les infrastructures.

Le Grand Montréal possède des atouts majeurs et distinctifs pour être concurrentiel dans la nouvelle économie du savoir. L'infrastructure de recherche, les grandes entreprises, le tissu de PME et l'entrepreneuriat technologique permettent aux secteurs de l'aérospatiale, des télécommunications et des sciences de la vie de concentrer à Montréal plus d'emplois et de savoir que dans la plupart des métropoles nord-américaines.

Les crédits d'impôt à la recherche, le bassin de compétences techniques et scientifiques, les grappes de compétition créent déjà des conditions favorables à l'innovation. Pour aller plus loin, mieux concurrencer et créer plus de richesse, il faut augmenter la collaboration entre les parties prenantes de l'innovation.

Concrètement, la stratégie d'innovation de la Communauté vise à :

- soutenir la croissance du Grand Montréal sur l'échiquier de la nouvelle économie;
- mobiliser le milieu pour créer les conditions favorables à l'innovation;
- augmenter les investissements des entreprises en recherche et développement (R-D);
- maximiser les retombées économiques de l'innovation selon un certain nombre d'indicateurs-clés :
  - nombre de brevets;
  - nombre de licences;
  - nouvelles entreprises;
  - croissance des exportations;
  - productivité des entreprises.

À l'instar de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* (SQRI) adoptée en décembre 2006 par le gouvernement du Québec, il faut donc miser sur l'importance de valoriser l'innovation, d'augmenter le nombre d'entreprises qui investissent dans l'innovation et d'améliorer l'efficacité des corridors où les avancées de la recherche peuvent se transformer en produits commercialisables, en emplois et en richesse.

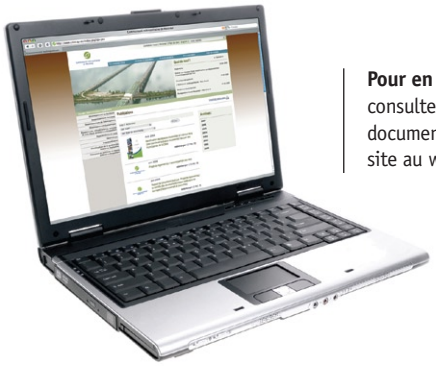

Pour en savoir plus, consultez la section documentation de notre site au www.cmm.qc.ca

Les cinq « C » de la stratégie métropolitaine d'innovation

Nous illustrons la stratégie métropolitaine par cinq « clés » qui interagissent dans une stratégie en quatre axes, un pour chacun des enjeux identifiés, soit : l'entrepreneuriat technologique, le capital humain, la capacité d'innover en réseau, le leadership et la collaboration.

PLUS PRÉCISÉMENT, IL S'AGIT DE :

- **Concurrencer pour augmenter la compétitivité des entreprises métropolitaines à l'échelle mondiale;**
- **Commercialiser pour faciliter l'accès au capital de risque pour la précommercialisation et augmenter la capitalisation des entreprises technologiques en phase de croissance;**
- **Créer pour stimuler l'entrepreneuriat des chercheurs, des inventeurs indépendants et des entreprises technologiques;**
- **Connaître pour développer le capital humain et favoriser l'arrimage des programmes de formation aux besoins des entreprises;**
- **Collaborer pour assurer l'optimisation du système métropolitain d'innovation par la mise en place d'initiatives.**

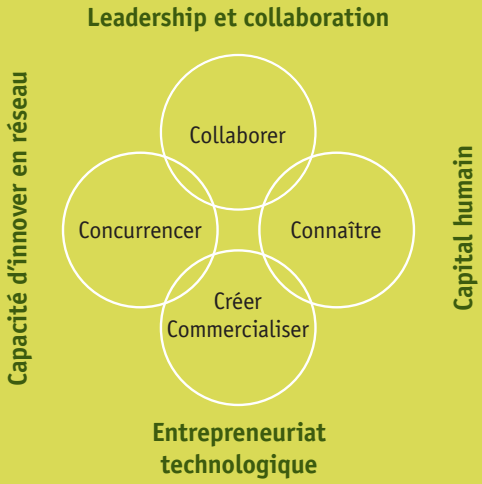

Les 82 municipalités

1 **Baie-d'Urfé**
Agglomération de Montréal
3 953 habitants

2 **Beaconsfield**
Agglomération de Montréal
20 262 habitants

3 **Beauharnois**
Beauharnois-Salaberry
12 041 habitants

4 **Beloeil**
La Vallée-du-Richelieu
19 428 habitants

5 **Blainville**
Thérèse-de Blainville
44 582 habitants

6 **Boisbriand**
Thérèse-de Blainville
27 106 habitants

7 **Bois-des-Filion**
Thérèse-de Blainville
8 237 habitants

8 **Boucherville**
Agglomération de Longueuil
38 526 habitants

9 **Brossard**
Agglomération de Longueuil
71 372 habitants

10 **Calixa-lavallée**
Lajemmerais
517 habitants

11 **Candiac**
Roussillon
14 866 habitants

12 **Carignan**
La Vallée-du-Richelieu
6 911 habitants

13 **Chambly**
La Vallée-du-Richelieu
22 332 habitants

14 **Charlemagne**
L'Assomption
5 815 habitants

15 **Châteauguay**
Roussillon
43 178 habitants

16 **Contrecoeur**
Lajemmerais
5 603 habitants

17 **Côte-Saint-Luc**
Agglomération de Montréal
31 764 habitants

18 **Delson**
Roussillon
7 382 habitants

19 **Deux-Montagnes**
Deux-Montagnes
17 801 habitants

20 **Dollard-des Ormeaux**
Agglomération de Montréal
50 707 habitants

21 **Dorval**
Agglomération de Montréal
18 297 habitants

22 **Hampstead**
Agglomération de Montréal
7 262 habitants

23 **Hudson**
Vaudreuil-Soulanges
5 193 habitants

24 **Kirkland**
Agglomération de Montréal
21 696 habitants

25 **L'Assomption**
L'Assomption
16 940 habitants

26 **L'Île-Cadieux**
Vaudreuil-Soulanges
141 habitants

27 **L'Île-Dorval**
Agglomération de Montréal
2 habitants

28 **L'Île-Perrot**
Vaudreuil-Soulanges
10 131 habitants

29 **La Prairie**
Roussillon
21 609 habitants

30 **Laval**
Laval
370 368 habitants

31 **Léry**
Roussillon
2 368 habitants

32 **Les Cèdres**
Vaudreuil-Soulanges
5 842 habitants

33 **Longueuil**
Agglomération de Longueuil
231 969 habitants

34 **Lorraine**
Thérèse-de Blainville
9 879 habitants

35 **Mascouche**
Les Moulins
33 753 habitants

36 **McMasterville**
La Vallée-du-Richelieu
4 773 habitants

37 **Mercier**
Roussillon
10 231 habitants

38 **Mirabel**
Mirabel
33 651 habitants

39 **Montréal**
Agglomération de Montréal
1 634 547 habitants

40 **Montréal-Est**
Agglomération de Montréal
3 887 habitants

41 **Montréal-Ouest**
Agglomération de Montréal
5 339 habitants

42 **Mont-Royal**
Agglomération de Montréal
19 361 habitants

43 **Mont-Saint-Hilaire**
La Vallée-du-Richelieu
15 820 habitants

44 **Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**
Vaudreuil-Soulanges
9 783 habitants

45 **Oka**
Deux-Montagnes
4 714 habitants

46 **Otterburn Park**
La Vallée-du-Richelieu
8 696 habitants

47 **Pincourt**
Vaudreuil-Soulanges
10 960 habitants

48 **Pointe-Calumet**
Deux-Montagnes
6 082 habitants

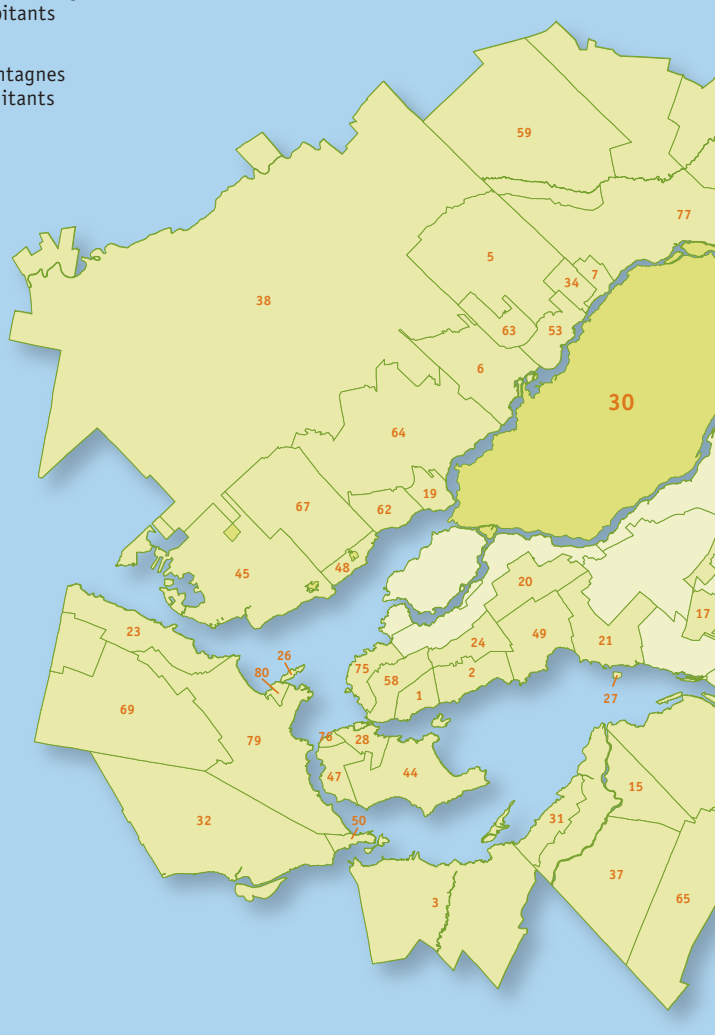

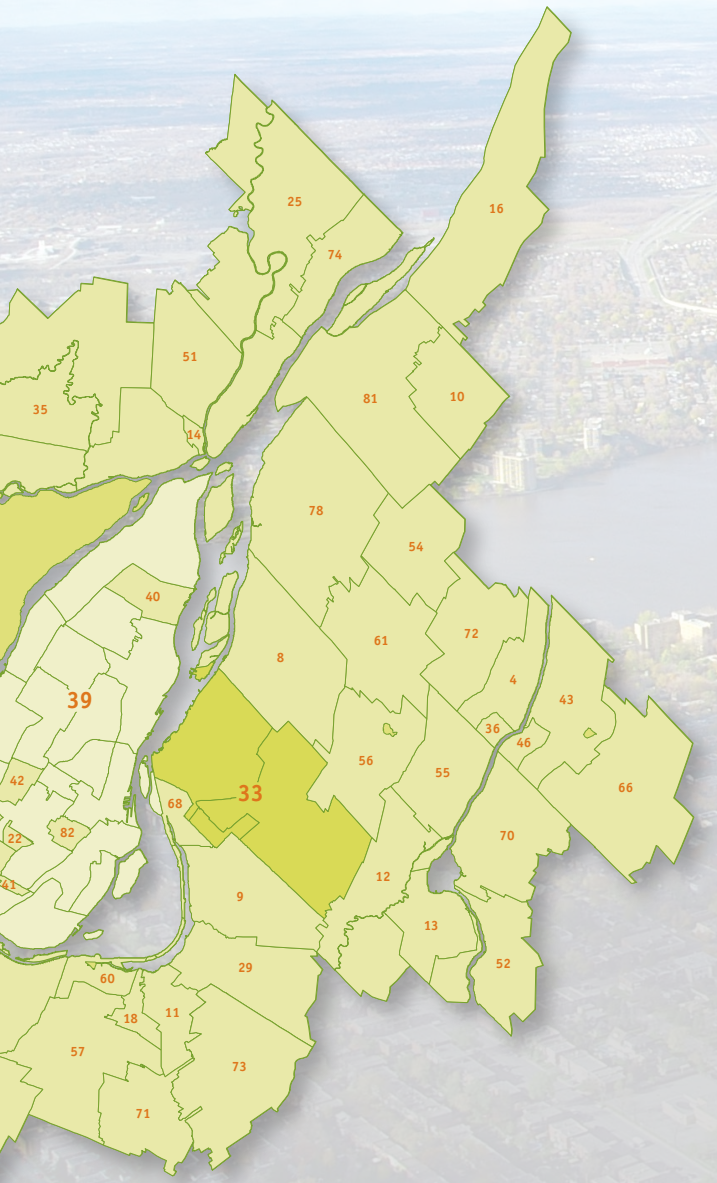

49 **Pointe-Claire**
Agglomération
de Montréal
30 624 habitants

50 **Pointe-des-Cascades**
Vaudreuil-Soulanges
1 014 habitants

51 **Repentigny**
L'Assomption
76 424 habitants

52 **Richelieu**
Rouville
5 658 habitants

53 **Rosemère**
Thérèse-de Blainville
14 248 habitants

54 **Saint-Amable**
Lajemmerais
8 135 habitants

55 **Saint-Basile-le-Grand**
La Vallée-du-Richelieu
15 100 habitants

56 **Saint-Bruno-de-Montarville**
Agglomération
de Longueuil
24 571 habitants

57 **Saint-Constant**
Roussillon
24 679 habitants

58 **Sainte-Anne-de-Bellevue**
Agglomération
de Montréal
5 379 habitants

59 **Sainte-Anne-des-Plaines**
Thérèse-de Blainville
13 551 habitants

60 **Sainte-Catherine**
Roussillon
16 770 habitants

61 **Sainte-Julie**
Lajemmerais
29 000 habitants

62 **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
Deux-Montagnes
10 660 habitants

63 **Sainte-Thérèse**
Thérèse-de Blainville
25 159 habitants

64 **Saint-Eustache**
Deux-Montagnes
42 521 habitants

65 **Saint-Isidore**
Roussillon
2 476 habitants

66 **Saint-Jean-Baptiste**
La Vallée-du-Richelieu
2 875 habitants

67 **Saint-Joseph-du-Lac**
Deux-Montagnes
5 348 habitants

68 **Saint-Lambert**
Agglomération
de Longueuil
21 772 habitants

69 **Saint-Lazare**
Vaudreuil-Soulanges
15 954 habitants

70 **Saint-Mathias-sur-Richelieu**
Rouville
4 453 habitants

71 **Saint-Mathieu**
Roussillon
2 032 habitants

72 **Saint-Mathieu-de-Beloeil**
La Vallée-du-Richelieu
2 381 habitants

73 **Saint-Philippe**
Roussillon
4 763 habitants

74 **Saint-Sulpice**
L'Assomption
3 397 habitants

75 **Senneville**
Agglomération
de Montréal
1 032 habitants

76 **Terrasse-Vaudreuil**
Vaudreuil-Soulanges
2 086 habitants

77 **Terrebonne**
Les Moulins
92 972 habitants

78 **Varennes**
Lajemmerais
20 608 habitants

79 **Vaudreuil-Dorion**
Vaudreuil-Soulanges
24 589 habitants

80 **Vaudreuil-sur-le-lac**
Vaudreuil-Soulanges
1 058 habitants

81 **Verchères**
Lajemmerais
5 103 habitants

82 **Westmount**
Agglomération
de Montréal
19 701 habitants

Communauté métropolitaine de Montréal
3 551 770 habitants

Source : gouvernement du Québec, décret 1193–2006, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2007.

L'agglomération de

Longueuil, un fier partenaire

de la Communauté métropolitaine de Montréal

L'agglomération de Longueuil est un joueur important lorsqu'il est question du développement économique, social et culturel de la grande région de Montréal et c'est avec fierté qu'elle participe aux travaux de la Communauté.

La Communauté métropolitaine de Montréal est également importante pour l'essor de l'agglomération longueuilloise. Le logement social et abordable, la planification du développement urbain dans l'axe du pont Champlain ainsi que la mobilisation et le renforcement de la grappe industrielle de l'aéronautique constituent, notamment, trois grands dossiers métropolitains ayant des retombées positives pour notre agglomération.

En 2007, plus de 6,1 M$ ont été investis dans l'agglomération de Longueuil par la Communauté en ce qui a trait au logement social et abordable. Pour l'agglomération de Longueuil, cela s'est notamment traduit par la construction de 386 nouveaux logements abordables.

Une étude sur le potentiel de développement dans l'axe du pont Champlain a également débuté en 2007. Financée en parts égales par la Communauté, la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, cette étude définira une stratégie intégrée combinant à la fois les enjeux d'aménagement et les enjeux de transport. Il s'agit d'une première pour le territoire situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Enfin, les efforts continus de la Communauté pour la mobilisation et le renforcement des grappes industrielles métropolitaines, par le financement d'Aéro Montréal notamment, contribuent à stimuler notre économie et à attirer de nouvelles entreprises. Rappelons que l'agglomération de Longueuil regroupe près de la moitié des emplois de la région métropolitaine reliés à la grappe industrielle de l'aérospatiale, soit près de 20 000 personnes, avec des entreprises comme Pratt & Whitney Canada, Héroux-Devtek et l'Agence spatiale canadienne.

M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil
Vice-président du comité exécutif de la Communauté

Les équipements métropolitains

25 M$

13,3 M$

« Depuis 2001, la Communauté a versé plus de 177 M$ pour financer les grands équipements métropolitains, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la région métropolitaine de Montréal. »

Appuyer financièrement les équipements à caractère métropolitain

En 2007, la Communauté a contribué au financement du déficit d'exploitation du Jardin botanique (incluant l'Insectarium), du Planétarium, du Biodôme et du Cosmodôme pour une somme de 25,5 M$. De cette somme, 13,3 M$ provenaient d'une subvention versée dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités* signée avec le gouvernement du Québec. Cette entente prévoit le renouvellement de la subvention gouvernementale annuelle pour les équipements à caractère métropolitain pour la période 2007 à 2013. La Communauté a également contribué au financement de ces équipements au moyen d'une quote-part de 12,2 M$.

12,2 M$

Président
M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

Le conseil

Agglomération de Montréal

M. Richard Bélanger
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. Stéphane Harbour [1]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
d'Outremont

M. James V. Infantino
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. Benoit Labonté
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Ville-Marie

M. André Lavallée
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. John W. Meaney
Maire de la Ville de Kirkland

M. Michel Prescott
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Mme Francine Senécal
Vice-présidente du comité
exécutif de la Ville de Montréal

Mme Monique Worth
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro

M. Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Laval

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil
de la Ville de Laval

M. André Boileau
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

M. Claude Gladu
Maire de la Ville
de Longueuil

M. Jacques Goyette
Vice-président du comité
exécutif de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil

M. Daniel Lucier
Membre du conseil
de la Ville de Brossard

Couronne Nord

M. Claude Carignan
Maire de la Ville
de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville
de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville
de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville
de Mont-Saint-Hilaire

M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité
de Calixa-Lavallée

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

M. Sergio Pavone
Maire de la Ville de Châteauguay

[1] Jusqu'à sa démission le 11 octobre 2007.

Président
M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président
M. Claude Gladu
Maire de la Ville de Longueuil

Le comité exécutif

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville
de Mont-Saint-Hilaire

M. Stéphane Harbour[1]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
d'Outremont

M. Michel Prescott
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville
de Terrebonne

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

M. Frank Zampino
Président du comité
exécutif de la
Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

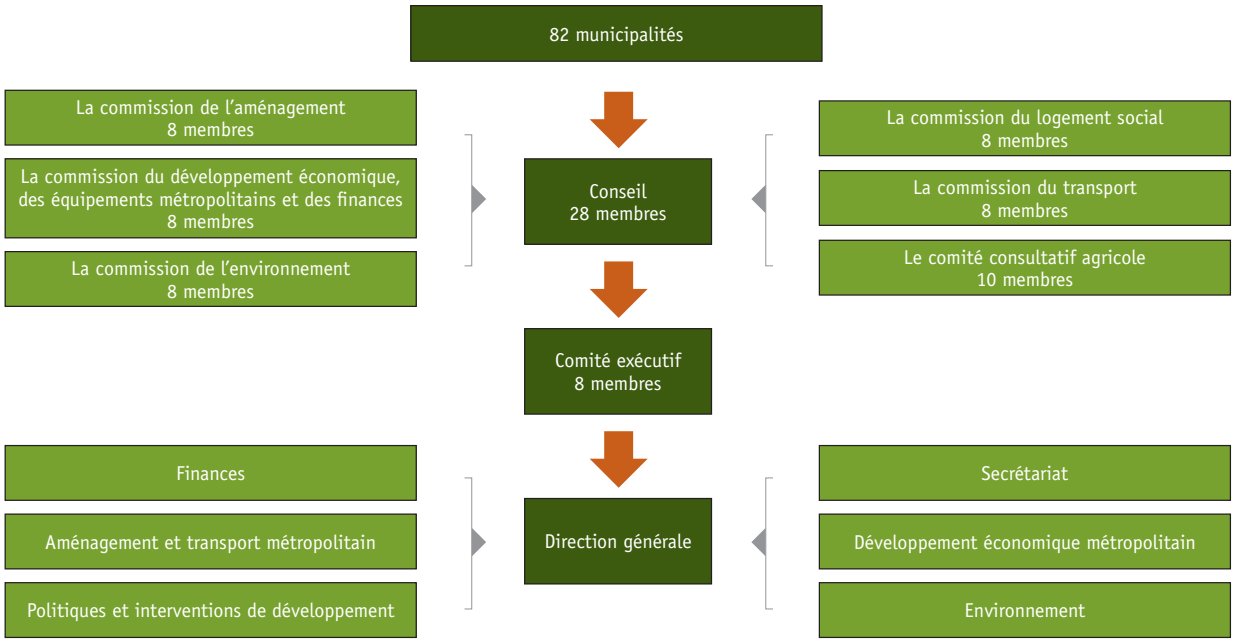

Les rencontres des instances décisionnelles

En 2007, le conseil a tenu cinq assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni 15 fois. Le conseil a adopté un total de 32 résolutions et le comité exécutif, 200. De leur côté, les commissions se sont réunies 34 fois, dont quatre séances de consultations publiques, 11 séances de consultations municipales et 19 réunions de travail. Le comité consultatif agricole a tenu cinq séances.

La force de la concertation

La Communauté métropolitaine de Montréal en chiffres

1 COMMUNAUTÉ depuis le 1er janvier 2001 • **14 MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ** dont 4 sont des villes avec compétences de MRC • **82 MUNICIPALITÉS LOCALES** dont **1 VILLE** (Montréal) de plus de 1,6 million d'habitants en 2007, **2 VILLES** (Laval et Longueuil) qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants, **34 MUNICIPALITÉS** qui comptent entre 15 000 et 100 000 habitants et **45 MUNICIPALITÉS** qui comptent moins de 15 000 habitants • **5 RÉGIONS ADMINISTRATIVES** dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie) • **7 CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS** dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie) • **4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE** dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire • **3,6 MILLIONS D'HABITANTS EN 2007** soit près de 50 % de la population du Québec • **926 HABITANTS au km²** en 2007 • **1,55 MILLION DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2006** dont 46,9 % sont en mode locatif • **2,3 PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2006** • **21,2 % DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS EN 2006** dont près d'un quart est arrivé entre 2001 et 2006 • **75 LANGUES PARLÉES** dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais • **19,4 % DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2006** • **120 COMMUNAUTÉS CULTURELLES** • **19,4 % DES HABITANTS DE PLUS DE 20 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE** • **148 MILLIARDS $CA DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ,** soit 40 000 $CA par habitant en 2007 • **1,9 MILLION D'EMPLOIS EN 2007**, soit 49 % des emplois du Québec • **178 300 EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE EN 2007** • **7,6 MILLIONS DE TOURISTES EN 2006** • **80 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 1 000 km • **1,84 MILLION D'AUTOMOBILES**, soit 1,23 véhicule par logement en 2003 • **7,3 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS** en 24 heures en 2003, dont 67,6 % en automobile, 16,4 % en transport public, 12,2 % non motorisés et 5,1 % en autres modes • **1 AÉROPORT INTERNATIONAL** avec un trafic de 12,4 millions de voyageurs en 2007 (estimé) • **1 PORT** avec un trafic de 26 millions de tonnes de marchandises en 2007 dont 48 % par conteneurs (estimé) • **5 UNIVERSITÉS** trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 176 000 étudiants en 2006 • **66 CÉGEPS ET COLLÈGES** publics et privés • **201 CENTRES DE RECHERCHE** • **60 CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**

Dépôt légal : septembre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-923013-65-7

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca